

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur le poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 90
 Réclames, — 50
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 SEPTEMBRE

L'EXPULSION DES PRINCES

Il est de plus en plus entendu, pour les feuilles républicaines, que le manifeste de Monsieur le Comte de Paris n'a pas produit d'effet. La plupart de ces feuilles, en attendant, continuent à ne pas parler d'autre chose. Elles réclament avec un redoublement de violence l'expulsion de tous les Français apparentés plus ou moins directement et de plus ou moins près aux chefs des familles ayant régné en France.

Nous connaissons jusqu'à deux journaux républicains qui protestent contre cette monstrueuse proposition. Le premier de ces journaux est la *Paix*, où nous lisons :

« Ah ! si, en expulsant tous les princes, on était assuré de mettre fin aux agitations monarchiques, nous n'hésiterions pas un instant, quelle que puisse être notre répulsion pour toutes les mesures violentes, à nous associer à ceux qui réclament le bannissement de tous les membres des anciennes maisons souveraines. Mais il n'en est point ainsi ; l'expulsion, loin de faire l'apaisement, accroît l'agitation et les menées des partis n'en seront que plus ardentes.

« Nous avons, à cet égard, une expérience décisive. C'est depuis que les prétendants et les héritiers ont été renvoyés que les menées monarchistes ont redoublé. »

Le second est le *Journal des Débats*, qui s'exprime ainsi :

« Ce sera un excellent moyen de prouver que la République est tranquille, que les manifestes de prétendants ne l'émeuvent guère et que ses partisans ne perdent jamais la tête. Les journaux d'extrême gauche ou de gauche radicale, qui nous ouvrent la perspective d'un nouveau débat d'expulsion, savent aussi bien que nous, en réalité, tout ce qu'aurait d'injuste, d'inutile et d'absurde la mesure de proscription qu'ils proposent.

Mais ils se disent que si l'on passe une semaine ou deux à se disputer sur quelque motion d'expulsion, ce sera autant de perdu pour les affaires sérieuses, autant de gagné pour la seule politique qu'ils comprennent et qu'ils sachent pratiquer, la politique de discussions stériles, de division, d'agitation et de haine. Mais ils pensent aussi que les républicains de l'union des gauches seront assez maladroits pour se laisser embarrasser par leur manœuvre et assez faibles pour se laisser intimider par leurs menaces. Nous verrons. »

Nous verrons, en effet ; mais dès à présent nous voyons que les « républicains de l'union des gauches » sont sur le chemin d'une nouvelle et dernière capitulation devant les sommations des radicaux, leurs ennemis et maîtres.

Déjà la *République française* écrit :

« Conspire la chute des Républiques est le droit incontestable des princes ; mais le droit incontestable des Républiques est de priver les princes d'aller exercer cette industrie de l'autre côté de la frontière. Ne soyons dupes d'aucune fausse générosité. »

D'autre part, le cabinet hésite ; voici les indiscrétions du *Matin* à son sujet :

« Bien que le compte rendu du conseil des ministres communiqué à la presse n'en fasse pas mention, nous croyons pouvoir assurer que les membres du cabinet ont entamé hier matin une délibération au sujet du dessein qu'on prête à quelques radicaux de réclamer l'application de l'article 2 de la loi d'expulsion de juin 1886 contre les princes non encore frappés.

« Cette délibération n'est point terminée. Le conseil la reprendra demain en présence de et avec M. Fallières, ministre de l'intérieur, qui n'était pas encore rentré des vacances hier.

« Aucune décision n'a donc été prise jusqu'ici par le gouvernement sur l'attitude qu'il devrait avoir le cas échéant.

« Toutefois, nous croyons savoir que le cabinet n'a envisagé que la question d'expulsion et qu'il n'a pas l'intention de se

préoccuper de la question de confiscation des biens des familles d'Orléans et Bonaparte, que doivent proposer de nouveau MM. Michelin, Basly, Camélinat et autres. »

Au lieu de dire résolument qu'il ne s'associera pas à ce qui serait, suivant le mot connu, « pis qu'un crime, une faute », le cabinet délibère. Attendons-nous à tout, et préparons-nous en conséquence !

Le *Temps* et le *Petit Journal* ont été amenés à reconnaître que la réforme budgétaire indiquée dans les Instructions de Monsieur le Comte de Paris est, en soi, bonne et désirable. Voici le *Siècle*, qui, à son tour, rend un involontaire hommage aux idées politiques du Prince.

Le *Siècle* affirme, il est vrai, que Monsieur le Comte de Paris prend les Français pour des « imbéciles », ce qui ne l'empêche pas, au cours de son discours, d'écrire ce qui suit :

« Le régime parlementaire demande manifestement une transformation. Il conviendrait, sans porter atteinte aux libertés publiques, sans compromettre la continuité, la sincérité et la plénitude du droit de contrôle de la nation sur ses gouvernants, de donner plus de fixité au pouvoir exécutif et par conséquent plus de tranquillité aux esprits, plus de confiance au monde du travail et des affaires. La difficulté est de trouver un moyen de maintenir la puissance légitime des parlements tout en réglementant cette puissance, en lui ajoutant un contre-poids, en le protégeant contre ses propres excès. »

C'est pourquoi, en montrant aux Français le seul moyen de rendre la « fixité au pouvoir exécutif » et en formulant le programme de cette « transformation » nécessaire, Monsieur le Comte de Paris les a pris pour des « imbéciles. »

La logique du peuple ne s'y trompera pas. Elle ira à la transformation nécessaire, qui lui donnera la fixité dans l'ordre et la liberté.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Le *XIX^e Siècle* assure que le Conseil des ministres a discuté hier la question de l'expulsion des princes. Aucune décision n'a été prise. Des divergences assez profondes se sont produites. M. Fallières a fourni des détails sur la propagande. Plusieurs ministres, notamment M. Barbey, ont combattu le projet d'expulsion. M. Barbe et de Hérédia l'ont appuyé. M. Rouvier a obtenu l'ajournement de la question jusqu'au retour de M. Grévy.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« S. A. R. le prince Henri d'Orléans, fils aîné de M^{re} le duc de Chartres, a quitté Paris hier soir.

« Il entreprend un long voyage ; Athènes en sera la première étape.

« M. Paul Boissy accompagne Son Altesse Royale, qui est partie par l'Orient-express. M^{re} le duc de Chartres, très ému de cette séparation, est resté sur le quai de la gare de l'Est jusqu'au départ du train qui emportait son fils.

« Le 14 octobre prochain, le prince Henri d'Orléans accomplira sa vingtième année. C'est un beau et grand jeune homme, qui, à première vue, gagne toutes les sympathies. Il a fait de brillantes études et se préparait aux examens d'admission à l'École de Saint-Cyr, quand a été promulguée la loi stupide qui interdit l'entrée de l'armée aux membres de sa famille. »

La gaminerie du jeune fils de M. Schnaebelé n'aura décidément que le sort d'un insignifiant fait divers, comme nous l'avions dit ici.

Une dépêche de la *Liberté* nous apporte cette information :

« Le gouvernement allemand n'attache aucune importance à l'incident Schnaebelé ; ce jeune homme sera puni probablement de deux jours de prison. »

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

CHAPITRE V

Le garde-côte

Un assez long silence suivit les observations de Cartahut. Les quatre hommes qui menaient le *Saint-François* réfléchissaient chacun de leur côté, mais d'une façon bien différente.

Rouget et Beuregard tremblaient d'être reconnus, repris et ramenés au bagne ; le Potard, plus confiant que ses amis, se laissait aller à toutes les joies de la réussite, et Cartahut demeurait immobile, la main fixée sur le gouvernail, et observant à la dérobée tantôt ses compagnons, tantôt les grèves qui défilaient sous ses regards.

Le vent s'était élevé, les voiles étaient gonflées, et l'avant de la chaloupe ouvrait vivement les vagues en laissant à l'arrière un long sillage.

A l'est, au-dessus des dunes, le soleil se levait, magnifiquement enveloppé dans son manteau de gaze dorée.

Tout à coup, le marin, répondant à sa pensée

intérieure, murmura entre ses dents, assez haut pour être entendu :

— Pauvres diables !
 Le Potard s'approcha de lui.
 — De qui parlez-vous ? demanda-t-il.
 — Eh ! parbleu ! je parle des deux forçats qui viennent de s'évader.

— Pourquoi les appelez-vous pauvres diables, puisqu'ils sont libres à l'heure actuelle ?

— Oh ! libres ! Ne les croyez pas sauvés ! Dans quelques heures, ce soir ou demain au plus tard, ils seront repris et ramenés à la chaîne.

Rouget s'efforça de sourire, pour dissimuler son inquiétude :

— Ce n'est pas sûr, dit-il ; s'ils ont bon œil et ben pied, ils sauront bien dépister les gardes-chiourmes et les gendarmes.

Cartahut fit entendre un franc rire qui retentit sur les flots.

— On n'aurait jamais ou presque jamais vu cela, s'écria-t-il. Beaucoup de forçats se sont évadés, mais ils ont toujours été retrouvés.

— Pourquoi ?

— Parce qu'ils ont à lutter, non-seulement contre les gardes, les gendarmes, les soldats, mais surtout contre les paysans qui les traquent et les chassent comme des chiens enragés. Sitôt que le canon d'alarme signale l'évasion d'un forçat, toute la population est sur pied. Je parierais qu'à

l'heure actuelle, les deux malheureux sont déjà repris.

— Eh bien, moi, je ne le crois pas, affirma le Potard.

Cartahut, étonné, leva de nouveau les yeux sur Eugène :

— Tiens ! vous les connaissez donc ?

— Non, je ne les connais pas ; comment voudriez-vous que je les connusse ? Mais je crois qu'ils ne sont pas encore pris, parce qu'il y a trop peu de temps écoulé depuis les coups de canot.

Cartahut contempla de nouveau les grèves, en suivant sa pensée.

— Ah ! j'en ai bien vu dans ma vie, dit-il, de ces malheureux évadés, qui couraient dans les dunes, la nuit, ou dans les rochers, pour chercher un abri. Quelques-uns même se jetaient dans des navires, dans des barques de pêcheurs ; mais toujours arrivait la police avec de bons chiens, ou les douaniers avec leurs bateaux ou leurs côtiers, et les forçats étaient ramenés au gîte, où ils subissaient d'effroyables peines.

Rouget et Beuregard frémissaient de la tête aux pieds.

— De quelles peines voulez-vous parler ? demanda le Potard.

— Je veux parler de la bastonnade, du boulet, de la double chaîne, du cachot, et de trois ou

cinq ans d'augmentation de peine... Et pourtant, rien n'arrête ces malheureux qui courent après quelques instants de liberté, et j'en ai connu qui se sont évadés jusqu'à deux et trois fois.

— Deux ou trois fois ?

— Oui, j'ai connu Lelièvre.

Cartahut regarda le Potard, comme pour lui dire : « Vous avez bien entendu parler du célèbre Lelièvre ! » mais le Potard resta silencieux.

Alors le marin, qui brûlait de raconter une histoire d'évasion, commença le récit suivant :

— J'avais sept ou huit ans et je jouais dans notre canot, celui qui a précédé le mien. J'étais seul. Il était huit heures du soir environ, et la nuit venait vite, car on était au 15 septembre ; c'est une date dont je me rappellerai toute ma vie.

« Tout à coup, un homme à moitié nu, la poitrine et les mains couvertes de sang, se précipita dans le canot et me renversa. En m'apercevant, il se mit à jurer et à maudire le sort qui le poursuivait. Puis, une idée infernale lui traversa l'esprit. Il saisit un aviron et le brandit au-dessus de ma tête comme pour m'écraser. Il aurait pu me tuer dix fois s'il l'avait voulu, car il était d'une taille gigantesque et paraissait extrêmement fort.

« Mais l'homme laisse tomber l'aviron et se

VIVE BOULANGER !

L'autre jour, au banquet d'un comice agricole, M. René Brice, un modéré, venait de porter un toast « à l'union de tous les Français dans la République », lorsque, du fond de la salle, quelqu'un cria : Vive Boulanger ! M. René Brice, se tournant vers le groupe, l'interpella avec une justesse d'idées et un esprit de repartie que nos lecteurs vont juger :

« Vous criez : « Vive Boulanger ! » dit-il. Eh bien ! expliquons-nous sur le général Boulanger. L'occasion est bonne et je suis prêt à vous dire ce que j'en pense, franchement, sans passion, en toute sincérité.

» Le général Boulanger est un officier vaillant et brave, comme tous nos officiers d'ailleurs et tous nos soldats. Ministre de la guerre, il nous a rendu un service incontestable et qu'il n'est pas permis de nier : il a relevé le moral de la nation parce qu'il est le premier qui, depuis 1871, ne lui ait pas tenu un langage de vaincu. J'ajoute qu'aujourd'hui il est à la tête d'un de nos corps d'armée, que si, ce qu'à Dieu ne plaise ! la guerre éclatait demain, il serait un de ceux qui conduiraient nos vaillantes troupes au combat. A ce titre, j'estime qu'on n'en doit parler qu'avec réserve et que des égards sont toujours dus à un officier supérieur, quelques fautes politiques qu'il ait commises, tant qu'il exerce un commandement.

» Mais, ceci dit, messieurs, je déclare que le retour du général Boulanger au ministère de la guerre constituerait à la fois un danger intérieur et un danger extérieur.

» Un danger intérieur, car M. Clémentieux l'a dit : « Le général aime trop la popularité », et il est mauvais de voir au ministère de la guerre un homme sur lequel ont trop d'influence et trop d'action ceux qui, en 1871, se sont montrés les pires ennemis de cette armée dont, ministre, il est le chef suprême.

» Un danger extérieur, car nous, travailleurs, nous qui voulons la paix, la paix honorable sans doute, mais qui entendons ne provoquer personne, qui ne comprenons d'autre guerre qu'une guerre défensive, qui croyons qu'on doit préparer la défense du pays sans bruit, sans bravade et sans tapage, nous devons considérer comme dangereux un homme qui n'a pas su conserver toujours, dans son langage et dans ses actes, la réserve et le calme que nous commandent la prudence et les vrais intérêts de la patrie.

» Vous vouliez mon opinion, messieurs, la voilà, impartiale et sincère. »

COMMENT LES RADICAUX RÉPARTISSENT LES IMPÔTS

Les radicaux ont l'esprit de justice inné, chacun sait ça.

Voilà ce qui se passe à Vervins, d'après le *Journal de Vervins*, feuille républicaine modérée :

Le maire de Vervins est M. Dupuy, député.

Comme maire, M. Dupuy est président de la commission de répartition.

Il est intéressant de savoir comment ce répartiteur répartit les impôts mobiliers entre ses concitoyens.

En 1884, le *Journal de Vervins*, qui a combattu la candidature radicale de M. Dupuy, payait une cote mobilière sur un loyer de 40 francs.

Les élections ayant eu lieu en 1885, la cote du *Journal de Vervins* était établie sur un loyer de 30 francs.

En 1886, le même immeuble était imposé sur un loyer de 40 francs.

En 1887, sur un loyer de 470 francs. Naturellement, l'imprimerie du *Libéral*, organe de M. Dupuy, est taxée pour un tout petit loyer. Vous n'en devineriez pas le chiffre : pour un loyer de cinq francs !

M. Dupuy, qui habite une demeure seigneuriale, n'est taxé que sur un loyer de 40 francs.

Et ainsi de suite, pour les amis de M. Dupuy.

C'est ainsi que le répartiteur taxe ses adversaires, que le maire ratifie, et que le député se venge.

L'INCENDIE DU THÉÂTRE D'EXETER

« L'enquête sur l'incendie du théâtre est terminée.

» Le verdict du jury blâme sévèrement les magistrats et l'architecte du théâtre qui ont failli à leur devoir.

» Ainsi, l'incendie du théâtre d'Exeter ne remonte qu'au 4 septembre, et, dix-neuf jours après la catastrophe, le jury a rendu son verdict.

» Nous sommes en Angleterre.

» En France, l'incendie de l'Opéra-Comique remonte au 25 mai dernier, et, après quatre mois, l'enquête du juge d'instruction n'est pas encore déposée !

» N'est-ce pas scandaleux ?

Ces lignes sont extraites de la *Petite France*.

ÉPILOGUE DE LA MOBILISATION

Nous lisons dans la *France militaire* :

« On s'entretient beaucoup dans les couloirs du ministère de la guerre des résultats obtenus à la suite de l'expérience de mobilisation du 17^e corps d'armée.

» Tous les services ayant pris part à cet essai sont l'objet des dissertations les plus animées et nous pourrions dire les plus vives.

» Il est certain qu'en ce qui concerne l'intendance, on était en droit d'espérer mieux, étant donné l'importance capitale de ce service en campagne.

» Avant 1870, l'intendance était autonome et l'on se rappelle les douloureuses surprises que nous ménagea l'autonomie et l'incurie de cette aristocratie de l'armée.

» Aujourd'hui, l'intendance est subordonnée au commandement, et le ressentiment qu'elle éprouve, par tradition, de la perte de ses anciennes prérogatives, se tra-

met à pleurer, en saisissant sa tête dans ses deux mains.

» — Non, dit-il, je ne tuerais pas cet enfant qui a l'âge du mien ; j'aime mieux me livrer !

» Moi, qui m'étais cru mort un moment, je relève la tête et je lui dis :

» — Vous êtes un forçat évadé ?

» — Oui.

» — C'est à cause de vous que le canon a retenti tout à l'heure ?

» — Oui.

» — Eh bien, cachez-vous. On va venir pour vous prendre...

» — Je le sais bien ; mais où me cacher ? je suis cerné de tous les côtés et les chiens sont à mes trousses. Ils ont déjà dévoré un morceau de ma chair, et je n'ai pu leur échapper qu'à grande peine.

» Alors, saisi de pitié, je regardai le rocher qui est près de la plage d'où nous sommes partis. Au sommet de la falaise, du côté de la mer, je connaissais une grotte étroite, parfaitement dissimulée....

— Une grotte profonde et basse, murmura le Potard.

Le marin s'interrompt :

— Ah ! ça, monsieur Potard, vous connaissez donc bien nos cachettes ?

— Oh ! cette cachette-là n'est pas difficile à

trouver, je l'ai vue en me promenant sur les rochers.

Certains fixa encore une fois, en souriant à demi, ses yeux bleus et fins sur Eugène, puis il reprit d'un ton calme :

— Je fis un signe au forçat, que celui-ci comprit parfaitement, car, une minute après, le malheureux était blotti dans la caverne qu'il avait gagnée du côté de la mer en s'accrochant aux rochers.

» Au même moment arrivaient en courant trois ou quatre gendarmes. Il y a bien longtemps de cela, et pourtant il me semble les voir encore, courant les uns derrière les autres, le brigadier à leur tête, suivant attentivement la piste du sang.

» Ils arrivèrent jusqu'à mon canot :

» — Petit, dirent-ils, tu as vu le 120 ?

» — J'ai vu le forçat.

» — Oui, c'est un forçat évadé ; nous le cherchons, où est-il ?

» — Je ne sais pas.

» — Comment, s'écrièrent-ils tous à la fois, tu ne le sais pas ! Il y a du sang jusque dans ton canot. L'évadé était ici il y a quelques instants.

(A suivre.)

duit par l'exercice de la force d'inertie la plus complète et aussi, disons-le, la plus désastreuse : l'expérience l'a prouvé.

» Que l'Etat-major, dont les attributions sont si lourdes, perde un instant de vue un point intéressant, le service de l'intendance ; aussitôt, celle-ci, au lieu de relever l'omission commise, se frotte les mains avec satisfaction et semble se réjouir *in petto* de la gaffe du commandement.

» C'est peut-être le cas qui s'est présenté une fois ou deux pendant la mobilisation du 17^e corps, et c'est ce que nous saurons d'ici peu, le général Ferron étant décidé à procéder à une enquête minutieuse et à savoir à qui incombe la responsabilité des faits relevés par la presse et critiqués à si juste titre par l'opinion publique. »

DERNIERS ÉCHOS

Nous lisons ce qui suit dans un article publié par un journal de Berlin le 17 septembre et intitulé : *Commentaires sur l'essai de mobilisation du XVII^e corps d'armée français*, article où l'auteur, qui dit s'être trouvé sur les lieux, traite avec le dernier des mépris ces manœuvres qu'il qualifie finalement de « Comédie militaire » :

« Je m'étais proposé de vous envoyer un jugement sur les manœuvres, mais la chose m'a été rendue impossible, parce que je n'ai pas pu me procurer les cartes d'état-major du terrain de manœuvre. Deux des principales maisons de Berlin en avaient fait la commande à Paris, et, sous de futiles prétextes, aucune des deux commissions n'a été effectuée. La maladie des espions qui règne en France n'exclut pas de sa méfiance pu-sillanime le bureau d'un observateur lointain à Berlin. »

Ce petit extrait se passe de commentaires.

LE PRINCE GUILLAUME D'ALLEMAGNE

Le *Temps* reçoit de Berlin une très longue, mais très intéressante correspondance, qui contient sur la cour impériale des renseignements fort curieux.

Voici ce que dit le correspondant sur le prince Guillaume, petit-fils de l'Empereur et fils du Kronprinz, « notre Fritz » :

« Adoré des très jeunes officiers, à qui plaisent sa raideur, sa rudesse et son vif désir de faire la guerre, le prince Guillaume pourrait bien n'avoir pas toute la sympathie des vieux généraux, et il ne jouit certes pas d'une grande popularité en dehors de l'armée. Mais aussi il ne se donne guère de peine pour la conquérir.

» Me trouvant un soir à la gare de Potsdam après une longue course dans les parcs et les palais, je m'aperçus bientôt que notre train devait emmener quelque haut personnage, une princesse probablement, à en juger d'après les préparatifs. A l'heure fixée pour le départ, ont fait monter tous les voyageurs, et nous attendons ; nous attendons bien cinq minutes. Notre train se trouvait sur la seconde voie ; pour y arriver, il fallait donc traverser la première. Des ouvriers y jetèrent un pont, le recouvrent d'un tapis, ainsi qu'un escalier mobile qu'ils appliquent devant la portière d'un wagon. Enfin, un jeune officier apparaît, marchant comme un automate, les bras collés contre le corps ; il rend à peine avec dédain le salut cérémonieux du chef de gare et de quelques autres personnes, franchit le pont et gravit l'escalier mobile, suivi d'un aide de camp, — un homme superbe, soit dit en passant.

» Cet officier, c'était le « prinz Wilhelm ». Il me revenait à la mémoire certaines circonstances où j'avais vu jadis en public les jeunes fils de Louis-Philippe (car je suis de cette génération-là), et je ne pouvais m'empêcher d'établir une comparaison qui n'était nullement à l'avantage de l'héritier de l'empire germanique. Il y a chez ce jeune homme autre chose que l'orgueil du rang ; l'observateur tant soit peu perspicace démêle aisément chez lui une infatuation personnelle qui dépasse de beaucoup la mesure commune. Et, assis dans le wagon touchant au sien, je me demandais si l'histoire ratifiera à son égard un proverbe allemand qui hantait mon cerveau et qui signifie que toute catastrophe a pour avant-coureur la présomption. Ce sont les Charles XII qui ruinent l'œuvre des Gustave-Adolphe. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 septembre.

La hausse d'hier détermine aujourd'hui quelques réalisations : 3 0/0, 81.53 ; 4 1/2 0/0, 109.10.

L'action du Crédit Foncier se négocie aux environs de 1.367. Les diverses obligations ont toujours un bon courant de demandes. Le valeur dont jouissent ces titres s'explique par ce fait que de toutes les valeurs analogues ce sont les plus avantageuses. Les Bons de la Presse sont bien tenus entre 17.75 et 18.

Il y a, sur la Société Générale, de vives transactions au cours de 461.75. Le détachement du coupon donne une nouvelle élasticité aux actions.

La Banque d'Escompte est demandée à 472. Les tendances continuent à porter le titre vers le pair, le cours normal. La marche est lente et régulière, c'est un bon augure.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiliers à 600.

La Compagnie d'Assurances le Soleil-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 10 francs net d'impôt. La réserve de prévoyance est de 51.145 francs et sa réserve statutaire de 500.000 francs. Le compte de profits et pertes se solde par 132.026, en augmentation de 61.510 francs sur le report de l'année précédente.

Les Polices AB de l'Assurance-financière ont de nombreuses demandes. Les petits capitalistes y emploient judicieusement leurs disponibilités.

Le Panama est ferme à 358 ; c'est un prix d'achat dont il faut se hâter de profiter.

Nos actions de chemine de fer sont calmes. Les obligations atteignent leurs plus hauts cours.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

En publiant l'appréciation personnelle du capitaine Barthélemy sur la revue du 9^e corps, que nous avons donnée hier, l'*Union de l'Ouest* ajoute :

« Il n'est pas tout-à-fait exact de dire que l'une des trois brigades de cavalerie a défilé en désordre. Cela n'est vrai que du régiment qui venait en tête, et encore le désordre n'a été apparent que pour une partie des spectateurs, suivant le point où ils étaient placés. Nous l'avons consigné dans notre compte-rendu de la revue, et c'est la vérité : un défilé ne peut être apprécié avec sûreté que par ceux qui le voient de son point de départ jusqu'au milieu de la carrière. A mesure que les troupes ont passé devant le général en chef, il se fait dans les rangs une détente qui s'accroît de plus en plus ; la rectitude des lignes, le rythme du pas, l'effort du soldat n'ont plus la même tension. Il se produit, comme on dit, des flottements, que ne connaît pas le spectateur de la droite et du centre.

» En ce qui concerne le défilé de la cavalerie, à la revue de Montreuil-Bellay, le régiment qui venait en tête a défilé en bon ordre jusqu'à la moitié du champ ; mais ensuite, par l'erreur des guides, une soudaine conversion l'a mené sur la foule, ce qui a jeté l'effroi parmi les spectateurs et le désarroi parmi les cavaliers. On eût évité ce désagrément par un jalonnement plus étendu et plus apparent de la ligne du défilé. Ce n'était pas, peut-être, l'affaire des régiments qui défilaient.

» De même, on a fait remarquer que le champ n'était qu'insuffisamment nivelé. Et, en effet, cinquante mètres après le milieu, il restait çà et là quelques rigoles, quelques talus ou dos d'âne, que les soldats franchissaient d'un bond en dépit de l'alignement, et qui aussi rompaient le mouvement de la cavalerie. L'artillerie, en particulier, en a souffert, à la grande joie de la foule, quand elle voyait les canons rebondir et tressauter les artilleurs assis sur les caissons. C'est à cela, sans doute, qu'il faut imputer la quantité de matériel que la charge de cavalerie a laissée sur le terrain après elle : bidons, gamelles, couvertes, musettes, pelles et jusqu'à une longue scie de charbon ou de charpentier enlevée à quelque outillage de campement. Heureusement pour leur matériel, les pontonniers manquaient à la revue, étant occupés à construire et garder deux ponts de bateaux jetés sur le Thouet pour faciliter l'écoulement des trou-pes. »

LA CRITIQUE DES GRANDES MANŒUVRES DU 9^e CORPS

Extrait de la *France militaire* (critique de la journée du 16 septembre) :

« Manœuvre insignifiante quoique faite en présence de plusieurs officiers étrangers, entre autres le prince japonais Komatsu, un capitaine belge, un officier anglais et un officier hongrois.

» Pas mal d'in vraisemblance, à mon avis : comment, par exemple, expliquer et motiver le déplacement de toute une brigade pour refouler un simple bataillon ?

» 1° On continue à ne pas indiquer de point de direction dans les marches de bataillon en colonne de combat.

» 2° Le chef crie « en avant » et... c'est tout. Par suite, les capitaines ne connaissant pas le véritable objectif, hésitent et marchent à l'aventure.

» 3° Les chefs de bataillons et les colonels oublient trop leurs rôles pour se substituer aux chefs de sections et aux sergents, cela au détriment de la bonne direction, attendu que, souvent, le chef de bataillon n'a pas plutôt donné ses ordres que le colonel donne l'ordre contraire. »

La dernière bataille

» Le ministre de la guerre assiste à la manœuvre.

» Le général Ferron et le général de Bellemare ont fait des éloges sur l'ensemble de la manœuvre dont ils n'ont pas voulu ou pas pu constater les quelques fautes de détails.

» Les troupes se comportent bien, mais une chose laisse à désirer : LES DISTRIBUTIONS.

» Plusieurs fois déjà la viande, qui aurait dû servir à la soupe du soir, n'a été distribuée qu'à 10 heures ou minuit.

» A qui la faute ?

» Si chaque régiment avait son troupeau de détail, il saurait s'arranger et l'intendance serait déchargée d'autant. »

Voici ce que raconte à son tour le correspondant du Temps :

» A la défense du pont de Taizon, il s'est produit un mouvement des plus invraisemblables :

» Les deux infanteries se tiraillaient depuis longtemps déjà, et celle du 9^e corps avait à grand-peine gagné du terrain vers Taizon, quand tout à coup, poussée par ses réserves, la première ligne de cette infanterie, se jugeant à bonne portée pour tenter une attaque du pont à la baïonnette, s'élança à la charge. Ainsi que je viens de le dire, le 65^e, qui défendait le passage, s'était établi solidement, ayant des lignes de feu meurtrières et imprenables.

» Qu'avait-il à faire devant cette attaque à la baïonnette ? Continuer à tirer, rien de plus. Au lieu de cela, abandonnant des positions magnifiques, il fit cette faute de cesser son feu, dont l'effet eût été si puissant, pour se porter, lui aussi, à la baïonnette, au-devant de l'ennemi. Jamais, dans la réalité, on n'eût agi de la sorte, et, d'ailleurs, jamais non plus l'infanterie ennemie n'eût chargé dans les conditions où je l'ai vue à Taizon. Pourquoi fausser ainsi l'esprit de la troupe ? Pourquoi lui faire exécuter des mouvements infaisables si les fusils étaient chargés ? Et, tandis que je contempalais cette petite comédie — car, franchement, cela en était une — deux officiers anglais étaient là qui partageaient mon opinion bien sûr, car, en montrant du bout de son stick cette infanterie chargeant sans motif et sans raison : « Oh ! tous morts ! » s'écria l'un d'eux, et l'autre se contenta de lui répondre par un sourire. »

LE CHEF DE GARE DE SAUMUR-ETAT ET LA REVUE DES TROUPES DU 9^e CORPS

Nous trouvons dans la *Petite France* les lignes suivantes que nous reproduisons avec plaisir :

» Un de nos confrères saumurois termine son compte rendu de la journée militaire de lundi dernier par des félicitations à l'adresse du chef de la gare de Saumur-État, l'honorable M. Salinié.

» Nous nous associons de tout cœur au juste tribut d'éloges ainsi payé au fonctionnaire zélé et intelligent que le gouvernement a eu la bonne pensée de placer à la tête de notre gare du Sud.

» D'un simple baraquement tout à fait primitif, M. Salinié était parvenu à faire un délicieux chalet, ce qui a fait le plus grand honneur à sa délicatesse et à son bon goût ; mais, chose plus importante, il a su prendre les dispositions telles que, malgré le nombre considérable de trains spéciaux et de wagons supplémentaires ajoutés à chacun, pas le moindre à coup ne s'est produit, pas le moindre encombrement n'est venu entraver les services, pas le moindre accident, si petit soit-il, n'a été à regretter.

» Nous savons que les officiers des mis-

sions étrangères ont été vivement frappés de la régularité, de la précision mathématique avec laquelle s'opéraient les embarquements, les départs, les arrivées, les débarquements et le contrôle.

» Dans cette circonstance, M. Salinié a fait grand honneur à son pays. »

Ainsi que nous l'avons dit avant-hier, le ministre de la guerre a offert mercredi un grand dîner aux quarante-neuf officiers des missions étrangères qui ont suivi les manœuvres du 9^e corps d'armée.

Assistaient à ce dîner, outre les membres de ces missions : MM. Rouvier, président du Conseil ; Flourens, ministre des affaires étrangères ; Barbey, ministre de la marine ; les généraux Sausnier, Thibaudin, Brogère, Carrey de Bellemare, Jamont, Lebelin de Dionne, Fabre, Haillet, chef d'état-major général au ministère ; le colonel Kessler, chef du cabinet, et le prince Komatzu.

Une réception très brillante a suivi ce dîner.

Au grand dîner donné mercredi aux officiers étrangers par le général Ferron, on y a remarqué l'absence du général Millot, que le *Gaulois* explique ainsi :

» Il est à remarquer que, sur les trois divisionnaires qui participaient aux manœuvres du 9^e corps, sous la direction du général Carrey de Bellemare, deux seulement étaient invités au banquet de mercredi soir : les généraux Jamont et Lebelin de Dionne.

» L'absence du troisième, le général Millot, semble indiquer que le ministre de la guerre, édifié sur les talents militaires du protégé de M. Clémenceau, a décidé de le faire passer dans la deuxième section du cadre de réserve. »

Voici ce que dit un autre journal :

» De ce que le général Millot n'assistait, ni à Montreuil-Bellay, ni à Paris, aux dîners offerts par M. le ministre de la guerre à la suite des manœuvres du 9^e corps, on a tiré des conclusions aussi désobligeantes pour ce général que fâcheuses pour le ministre.

» La vérité est que le général Millot a reçu du général Ferron une invitation pour l'une et l'autre réception, mais qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de s'y rendre par suite de la chute de cheval qui lui est survenue pendant les manœuvres. »

LES GÉNÉRAUX FERRON ET MILLOT

Nous croyons utile de reproduire la note suivante adressée à l'un de nos confrères :

» Un journal de Paris raconte qu'un dissentiment se serait élevé entre le général Ferron et le général Millot, et qu'à la suite de ce dissentiment, le ministre de la guerre aurait, au banquet de Montreuil, négligé de porter un toast au commandant de la 18^e division, commandant intérimaire du 9^e corps.

» Cette information est en tous points inexacte.

» Le général Ferron a bu au général Millot comme aux généraux Carrey de Bellemare et Jamont. Le banquet était offert non par le maire de Montreuil, mais par le Ministre de la guerre.

» Le général Millot, souffrant, n'a pas pris part au défilé, et son passage devant l'état-major n'a pu par conséquent être l'objet des commentaires que rapporte le journal en question.

» Quant à la capture de la brigade de cuirassiers au pont de Gastines, c'est là un fait de guerre dont le succès est dû à la rapidité de la marche du chef de corps qui n'était et ne pouvait être préméditée.

» Il est donc absolument indépendant des prétendus sentiments de froideur existant entre les généraux. »

Par décision ministérielle du 22 septembre, M. le général de division Grandin, inspecteur général du 2^e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, est mis en disponibilité.

C'est M. le général Grandin qui commandait la division de cavalerie indépendante aux manœuvres du 9^e corps.

Le prince Komatzu, général en chef de l'armée japonaise, a été reçu hier matin par M. le ministre des affaires étrangères.

Il vient d'assister aux manœuvres du 9^e corps d'armée, et auparavant à l'essai de mobilisation, et il a témoigné à M. Flou-

rens l'admiration que lui a inspirée l'armée française.

Le prince Komatzu part aujourd'hui pour Constantinople.

LES OFFICIERS ÉTRANGERS

Au cours d'une conversation avec un « retour des manœuvres », notre interlocuteur a tracé ainsi quelques silhouettes d'officiers étrangers :

» Nous les avons peu vus, en somme, nous disait-il. Ils sont restés, depuis leur arrivée, à Saumur où, après leur visite à l'École, ils ont accepté de nombreuses invitations dans les châteaux voisins. Sur les terrains de manœuvres, ils se disséminaient, galopant sur le large front des troupes en présence, visitant les lignes de tirailleurs aussi bien que les arrière-gardes.

» J'en ai vu ainsi quatre ou cinq, toujours en passant. L'Anglais, mince et froid, uniforme noir avec une étrange petite giberne collée entre les deux omoplates et un immense schabraque aux armes de la reine ; les deux Russes, gros, barbus, écrasant leurs chevaux de leur poids ; le prince japonais, qui ne ressemble en rien à tous les Japonais qu'on nous montre sur les boulevards, très bel homme, de taille moyenne, mais de formes parfaites, mise en relief par un uniforme noir collant que relèvent à peine quelques galons d'or ; au képi, noir aussi, un gros brillant entouré d'un soleil héraldique sans doute. La figure est régulière, expressive ; le teint plutôt pâle que jaune. Le prince Komatzu monte à cheval d'une façon merveilleuse, franchissant les haies et les fossés que les autres cavaliers se contentent de tourner. Vous supposez de quelle curiosité il a été l'objet. C'était le clou de la mission étrangère. »

Un de nos compatriotes, M. Duvau, élève de l'École pratique des hautes études, agrégé de grammaire, vient, par arrêté du ministre de l'instruction publique, d'être nommé membre de l'École française de Rome pour l'année scolaire 1887-1888.

L'UNIFORME DES SAPEURS-POMPIERS

Les compagnies des sapeurs-pompiers de province viennent d'être invitées, par une circulaire envoyée à tous les préfets et que ceux-ci leur ont transmise à leur tour, à modifier leur costume et à l'identifier avec celui des sapeurs-pompiers de Paris.

ANGERS.

Suicide d'un cuirassier. — Jeudi 22 septembre, un soldat du 42^e cuirassiers, âgé de 25 ans, profitant de l'absence de ses camarades, prit son revolver d'ordonnance et s'en tira un coup dans la tête. Lorsqu'on le trouva, il était étendu dans un escalier conduisant d'un lavabo à la lampisterie, baignant dans son sang. La balle, après avoir traversé le palais, était sortie par le sommet de la tête. La mort a été immédiate. Ce soldat, de Saint-Etienne (Vendée), devait être libéré samedi prochain. Depuis plusieurs jours, ses camarades remarquaient qu'il était en proie à une profonde tristesse.

TOURS.

Le 32^e de ligne a effectué sa rentrée hier, vers midi 1/2, venant de Langeais. Il s'est dirigé immédiatement vers son casernement.

Des groupes nombreux s'étaient formés à l'entrée du Pont-de-Pierre, et le régiment a reçu un accueil empressé.

Le 66^e de ligne et le 48^e bataillon de chasseurs étant rentrés, ainsi que les troupes de cavalerie, la garnison de Tours va se retrouver au grand complet.

Départ de la classe 1882. — Il règne en ce moment beaucoup d'activité dans les casernes par suite du désarmement des hommes libérables. C'est aujourd'hui samedi que le départ de la première portion aura lieu.

Voulez-vous rire un peu ? Demandez l'Almanach des Filules Suisses, gratis chez les pharmaciens.

BOURSE DE PARIS

DU 23 SEPTEMBRE 1887.

Rente 3 0/0	81 55
Rente 3 0/0 amortissable	83 32
Rente 4 1/2	102 50
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 90
Obligations du Trésor	512 »

VILLA PLAISANCE

Dimanche 25 Septembre, à 1 heure.

Grand concours de tir à la carabine de précision.

12 MAGNIFIQUES PRIX SERONT DÉCERNÉS.

Prix du carton : 0 fr. 50 centimes.

Le soir, à 8 heures, grand Bal civil.

AVIS AUX CHASSEURS

On vient de recevoir à l'Épicerie Centrale les excellents *Pâtés de Saint-Hubert*, si estimés à Paris, composés de lièvre et de chevreuil, — qui sont vendus selon grandeur :

La boîte n° 1 1 f. 40

La boîte n° 2 2 »

La boîte n° 3 2 75

RHUM CARDINAL

1^{re} MARQUE MARTINIQUE

83, quai des Chartrons, Bordeaux.

AGENTS SÉRIEUX SONT DEMANDÉS PARTOUT.

Bonnes conditions.

Infaillible ! Inoffensif !

ANTI-COQUELUCHE REIGNIER

Saumur : pharmacie CHÉREVERGNE (30, rue de la Tonnelle). Prix : 3 francs.

HERNIES

Complètement guéries

Récompenses : deux médailles.

M. J. GLASER, notre compatriote alsacien, s'est encore une fois décidé à venir parmi nous et sera visible à Tours, les 27 et 28 septembre, hôtel de la Boule-d'Or ; à Saumur, le 29 septembre, au grand hôtel de Londres ; à Angers, les 30 septembre et 1^{er} octobre, hôtel du Cheval-Blanc.

Ce n'est pas par de vaines paroles, mais par les preuves authentiques, faciles à contrôler, que M. GLASER cherche à convaincre le public de la vérité de ce qu'il avance. Le traitement qu'il fait suivre à ses clients est des plus simples ; par son nouvel appareil et par l'application qu'il en fait lui-même, le malade éprouve un réel soulagement, résultat d'une longue expérience. Le traitement est payable après guérison.

M. GLASER se rend à domicile sur demande. Envoyer 50 c. pour avoir la brochure explicative, à l'adresse de M. GLASER, spécialiste-herniaire, à Mulcuse (Alsace).

Santé à tous, adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse friandise de Santé, la

REVALESCIERE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25 ; 1/2 kilo., 4 fr. ; 1 kilo., 7 fr. ; 2 kilo., 12 fr. ; 6 kilo., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean ; Russon, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, limited, 8, rue Castiglione, à Paris.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est

L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la SOIF. Excellent aussi pour la toilette. — 47 ans de succès, 44 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE GUIGNARD, FÉLIX.

Par jugement en date du 23 septembre 1887, le Tribunal de commerce de Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a maintenu M. Ludovic Proust, expert-comptable à Saumur, dans ses fonctions comme syndic délégué de la faillite du sieur Guignard, Félix, marchand de vins à Saumur.

Pour extrait : (643) Le Greffier, GAUTIER.

Etudes de M. Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M. LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE PAR LICITATION

AUX enchères publiques, ENTRE-MAJEUR ET MINEUR

D'une Maison ET DÉPENDANCES

Sise à Saumur, quai de Limoges, 62.

Appartenant indivisément à MM. Henri-Augustin Mangonou et Albert Mangonou, ce dernier mineur, et occupée par M. Marcombe, huissier, et autres locataires.

Cette maison est affermée dans son ensemble à divers locataires, moyennant la somme totale de 1,736 fr. 50.

Mise à prix : 20,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 2 octobre 1887, à midi, en l'étude et par le ministère de M. LE BARON, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 2 octobre 1887, à midi.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M. GAUTIER, notaire,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Échelle,

Comprenant au rez-de-chaussée 2 chambres, chambre au premier; à côté, cave; cour, hangar et beau jardin.

Sur la mise à prix de 3,000 fr.

On traitera de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, dépositaire du cahier des charges. (646)

Etudes de M. BAGUENIER-DESORMEAUX et RONDEAU, avoués, et de M. BARET, notaire à Cholet, successeur de M. Avoé.

ADJUDICATION

A la mairie de Maulévrier, le 6 octobre 1887, à 4 heures,

Terre du Bois-de-St-Louis

Communes d'Yzernay et de Maulévrier (Maine-et-Loire).

A 3 kil. de la gare de Maulévrier ;

Composée de : 1° Le Château du Bois-de-Saint-Louis, de construction récente, jardins, bosquets et prairies. H. A. C. 15 99 86

2° Bois-de-St-Louis, taillis, aménagé en 12 coupes. 58 13 43

3° Tuilerie et Borderie du Bois-de-Saint-Louis, comprenant : établissement industriel à usage de fabrication de tuiles et briques, machine à vapeur et matériel — terres et prés. 5 96 68

4° Fermes et Bords-ges séparés, contenant. 21 28 74

Total de la contenance..... 101 h. 38 a. 71

Mise à prix : 230,000 fr.

On pourra traiter à l'amiable, le même jour, de 2 métraires avoisinant, d'une contenance de 82 hectares.

S'adresser à M. BAGUENIER-DESORMEAUX et RONDEAU, avoués, et à M. BARET, notaire, dépositaire du cahier des charges, plans et titres de propriété. (628)

A VENDRE

Maison avec Jardin

A 2 kil. de Saumur.

S'adresser à M. CHEVALLIER-BOUREAU, à Saint-Lambert. (589)

A VENDRE

Dans le coteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Coteaux à 80 et 100 francs la barrique; Vin rouge nouveau à 80 fr.; Vin rouge supérieur à 100 francs; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le LUNDI 26 SEPTEMBRE 1887, à une heure du soir, dans une maison à Saumur, Grande-Rue, n° 69, habitée par M. Duballet, marchand épicié, et dans une chambre autrefois occupée par M^{lle} Josephine DÉFINI, Il sera vendu :

Bois de lit, armoire, buffet, tables, chaises, table de nuit, glaces, matelas, couettes, traversins, oreillers, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, vêtements, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

On paiera comptant, plus 10/0/0 applicables aux frais. (647)

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Aux enchères publiques.

Le MARDI 28 SEPTEMBRE 1887, à une heure du soir, à Saumur, rue de Lorraine, n° 34, dans une maison habitée par M^{me} veuve RIVIÈRE, Il sera vendu :

Bois de lits, tables, guéridon, chaises, table de nuit, glace, pendule, couettes, traversins, oreillers, édreton, tapis, rideaux, cuisinière en fonte, outils, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10/0/0.

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

A VENDRE

Cervelas, Knackvurst, Saucissons de Strasbourg, Jambon de Mayence.

Chez M^{me} veuve BEYER, rue de la Tonnelle, n° 29.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

ON DEMANDE un apprenti quincaillier.

S'adresser au bureau du journal.

Institution Lelarge (Fondée en 1841).

PARIS, rue Gay-Lussac, 20, Impasse Royer-Collard, 9 et 12, PARIS.

Préparation spéciale aux

BACCALAURÉATS

L'institution LELARGE, située dans le magnifique quartier du Luxembourg, reçoit des jeunes gens de quinze ans et au-dessus, n'ayant pas fait d'études latines, et les met en mesure de se présenter avec succès en

DEUX ANS au baccalauréat ès-sciences et en QUATRE ANS au baccalauréat ès-lettres. Chaque division ne comporte qu'un nombre limité d'élèves et a ses professeurs spéciaux, tous licenciés ou agrégés de l'Université.

En 1886-87, l'Institution a fait recevoir cent soixante-cinq élèves aux divers examens. — Le prospectus et la liste des élèves reçus sont envoyés aux familles sur simple demande. — Cours spéciaux pour le volontariat et l'enseignement secondaire spécial. — La rentrée annuelle est fixée au lundi 3 octobre.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET

0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

Advertisement for DENTS by Léon A. Fresco, Chirurgien-Dentiste, 68, Quai de Limoges, Saumur. Includes text: SANS PALAIS NI CROCHETS, Extraction, Aurification - Prix modéré.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 233 Arabes atteints d'écoulements chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 234 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. « Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Ligne de l'État, listing stations like Saumur, Montreuil, Doué, Vernantes, Chateau-du-Loir, Bourgueil, Port-Boulet, and Chinon with departure and arrival times.

LIGNE D'ORLÉANS

Table of train schedules for the Ligne d'Orléans, listing stations like Angers, Saumur, Tours, Saumur, Angers with departure and arrival times.